



POSSIBILITES DE CREATION D'INDUSTRIES EXPORTATRICES DANS LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES

CONSERVES ET PREPARATION DE FRUITS TROPICAUX :

- *dattes*
- *bananes*
- *agrumes et huiles essentielles*
- *ananas et conserves au sirop*
- *anacardes et amandes cajou*
- *arachides de bouche*
- *fruits exotiques divers*

RAPPORT DE SYNTHESE

AVANT-PROPOS

L'objectif de l'industrialisation n'a cessé de prendre, avec le temps et à travers l'évolution du régime d'Association, une importance grandissante. La Convention d'Association de Yaoundé II (1.1.1971 - 31.1.1975) considère l'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés (EAMA) comme un des objectifs prioritaires de l'Association au service duquel se trouve placée une large gamme d'instruments de coopération financière, technique et commerciale.

En matière d'études, la Commission des Communautés Européennes avait déjà pris l'initiative dès 1965 de faire explorer les possibilités d'établir dans les EAMA des industries à vocation régionale destinées à substituer des productions locales aux importations de produits de consommation et d'approvisionnement (1). Il avait été souligné, dès ce moment, que ce n'était là qu'une des voies possibles de l'industrialisation des EAMA et que cette approche serait complétée ultérieurement par une analyse des possibilités qu'offrait l'exportation.

Pour préparer cette nouvelle recherche et en raison du grand nombre d'activités industrielles théoriquement éligibles, il a été procédé à une étude de pré-sélection (2) en vue d'éliminer du champ des recherches les activités manufacturières pour lesquelles les EAMA ne disposent d'aucun avantage comparatif particulier et retenir, en les hiérarchisant plus ou moins, les industries d'exportation supposées viables à première vue.

Un programme d'études sur les possibilités de créer un certain nombre d'industries manufacturières exportatrices dans les EAMA a été réalisée sur cette base.

Une première étude sectorielle a été consacrée aux possibilités d'implantation d'industries textiles exportatrices (3), évaluant les débouchés possibles en Europe pour un certain nombre de produits textiles sélectionnés et analysant de façon générale les conditions de production dans un certain nombre d'EAMA.

-
- (1) "Possibilités d'industrialisation des EAMA"
1 volume de synthèse et 16 volumes de rapports et d'annexes - décembre 1966
 - (2) "Pré-sélection des industries d'exportation susceptibles d'être implantées dans les EAMA"
1 volume de rapport et 3 volumes d'annexes - juillet 1971
 - (3) "L'industrialisation textile d'exportation des EAMA"
Ière et IIème partie, 2 volumes et un rapport de synthèse, octobre 1972
IIIème partie, 2 volumes, mars 1973

Les autres études sectorielles concernent les productions ou ensembles homogènes de produits suivants :

- produits de l'élevage
 - . viande
 - . cuirs et peaux
 - . chaussures
 - . articles en cuir
- produits électriques et électroniques
 - . produits électro-mécaniques
 - . produits électroniques
- transformation du bois et fabrication d'articles en bois
 - . première transformation (sciages, déroulages, tranchages)
 - . deuxième transformation (profilés, moulures, contreplaqués, panneaux)
 - . produits finis (pour la construction et l'ameublement)
- production sidérurgique
 - . pelletisation du minerai de fer et électro-sidérurgie
 - . ferro-alliages (ferro-silicium, -manganèse et -nickel)
- conserves et préparations de fruits tropicaux
(dattes, bananes, agrumes et huiles essentielles, ananas et conserves au sirop, anacardes et amandes cajou, arachides de bouche, fruits exotiques divers)
- fabrication de cigares et cigarillos.

Toutes ces études ont été conduites suivant une méthodologie commune. Chacune comprend, d'une part, l'analyse des débouchés qui s'offriraient sur les marchés des pays industrialisés (ceux de la Communauté en particulier) à des produits manufacturés dans les EAMA et, de l'autre, l'analyse des conditions spécifiques de production de ce ou ces produits dans les EAMA les mieux placés pour les produire et les exporter.

Chaque étude a été confiée à des experts indépendants. Les services compétents de la Commission ont fixé l'objet de leurs recherches et ont suivi leurs travaux tout au long de leur déroulement. Les experts ont agi par ailleurs en toute indépendance, notamment sur le plan méthodologique, et leur rapport n'exprime donc que le seul résultat de leurs recherches et les conclusions qu'ils en tirent.

L'étude sur les conserves et préparation des fruits tropicaux a été réalisée par Monsieur DELANOE, Ingénieur-Agronome, chargé d'études, sous la direction de Monsieur FASSINOTTI, Directeur du Département Economie Industrielle à la SETEF (Paris).

La SETEF remercie l'Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer (IFAC) à Paris, de son étroite collaboration. Outre le centre de documentation qui a été mis à sa disposition, l'expert de la SETEF a pu travailler avec les spécialistes de l'IFAC tant à Paris qu'au cours de sa mission dans les EAMA.

La SETEF remercie également l'Institut de Recherches pour les huiles et oléagineux (IRHO) à Paris, auquel il a été fait appel pour l'étude "Arachide de bouche".

L'étude sur la valorisation des fruits tropicaux comporte une description de l'offre en productions fruitières des EAMA. Or, il est apparu qu'un développement industriel à partir de cette offre n'était qu'exceptionnellement possible ; il s'avérait donc nécessaire d'envisager, parallèlement à l'implantation d'une industrie, la création de plantations fruitières destinées à assurer l'approvisionnement pour la transformation. De ce fait, il était utile, dans le cadre de cette étude, et chaque fois que l'on disposait de l'information, d'indiquer les possibilités futures de développement des cultures fruitières.

Ces possibilités dépendent de l'aptitude écologique des divers sites possibles d'un pays, mais aussi, et surtout quand il s'agit de créer une industrie, de l'aptitude économique (disponibilités en énergie, facilités d'acheminement...) et humaine (notamment disponibilités en main-d'oeuvre) de ce pays. Une connaissance approfondie de ces conditions exige, bien entendu, des études agronomiques, pédologiques, climatiques, ainsi qu'une "connaissance du terrain", qui sortaient du cadre du présent rapport.

En conséquence, les experts ont dû se limiter à la seule mention de ces travaux, lorsqu'ils avaient été entrepris pour certains pays et certains fruits, et n'ont pu les compléter pour l'ensemble des pays et des fruits.

Le présent rapport de synthèse existe en langue française, allemande, anglaise, italienne et néerlandaise.

Les rapports d'études sectorielles des experts peuvent être obtenus gratuitement (en langue française exclusivement) à l'adresse suivante :

Commission des Communautés Européennes
VIII/B/1
rue de la Loi, 200
1040 Bruxelles (Belgique)

LES CONSERVES ET PREPARATIONS DE FRUITS TROPICAUX

Cette étude porte sur un certain nombre de fruits tropicaux dont les perspectives industrielles - suivant les cas, de la préparation la plus simple aux conserves - ont fait l'objet d'une analyse aussi complète que possible, en fonction notamment de la situation actuelle ou prévisible à court terme de la production (volume, qualités et autres caractéristiques).

Il s'agit des fruits suivants :

- dattes
- bananes
- agrumes et huiles essentielles
- ananas
- anacarde
- arachide de bouche
- fruits exotiques divers.

A. LA DATTE

En dehors de son apprêt et de son conditionnement, la datte ne donne pas lieu à proprement parler à de véritables opérations industrielles. Ce fruit présente toutefois un réel intérêt potentiel pour certains Etats Associés parmi les moins favorisés, tant du point de vue de l'alimentation des populations que du revenu relativement élevé que sa culture est susceptible de procurer.

La production mondiale de dattes - quelque 1,9 million de tonnes - est, pour l'essentiel, concentrée dans moins d'une dizaine de pays en voie de développement du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les exportations n'atteignent pas 20 % de la production et plus de 80 % de ces exportations sont assurés par l'Irak. Les pays destinataires sont également, pour l'essentiel, des pays en voie de développement de l'Asie et du Moyen-Orient.

La consommation de dattes dans les pays industrialisés subit les conséquences des modifications des habitudes alimentaires, c'est-à-dire qu'elle est concurrencée par celle des fruits frais. En plus, la datte est un aliment énergétique. Ces aliments subissent une désaffection certaine pour des raisons diététiques. Dans les pays producteurs, ce fruit constitue par contre un des éléments de base de l'alimentation. Mais les habitants des régions phéniciques consomment moins de dattes qu'autrefois, d'une part, à cause de l'amélioration du pouvoir d'achat, d'autre part, du fait de l'organisation du commerce des céréales qui a développé la consommation de blé. Au total, on peut cependant tabler sur l'expansion du commerce international en vrac en raison des besoins alimentaires croissants des pays en voie de développement importateurs.

Dans les EAMA, la culture du palmier-dattier se limite essentiellement aux pays en bordure sud du Sahara, à savoir la Mauritanie, le Niger et le Tchad, dont la production totale atteint 43.000 tonnes, soit à peine 2 % de la production mondiale.

Toutefois, les possibilités de production sont plus élevées et se situent, selon les estimations faites, à plus de 70.000 tonnes pour ces trois pays. En effet, dans leur ensemble ces pays présentent des conditions climatiques favorables : l'eau est relativement abondante et facilement exploitable. La productivité des dattiers dans des conditions normales d'exploitation est bonne et certaines variétés de dattes sont d'une qualité analogue à celle des variétés communes d'Afrique du Nord.

Ces aspects positifs ne doivent pas faire oublier la précarité de la situation actuelle qui présente un certain nombre d'éléments défavorables auxquels il faudrait remédier, tout au moins pour certains d'entre eux, avant d'envisager une extension des palmeraies. Notamment, les techniques de culture sont mal ou pas connues (trop grande densité de plantation, faible pourcentage d'arbres productifs, grande hétérogénéité dues à des méthodes de propagation inappropriées). Il s'agirait donc dans un premier temps, en vue d'améliorer le rendement des palmeraies existantes :

- de rénover les plantations existantes par leur éclaircissage, en ne conservant que les sujets donnant des récoltes abondantes et de bonne qualité (programme entrepris depuis 1965 par la Mauritanie, mais qui apparemment devrait être intensifié) ;
- d'apporter des soins cultureux appropriés aux arbres.

L'extension des palmeraies devrait être effectuée à l'aide d'un personnel d'encadrement par :

- des plantations régulières à espacement convenable par palmiers isolés,
- des pratiques généralisées de la pollinisation artificielle avec un nombre suffisant de palmiers mâles,
- une taille régulière (enlèvement des palmes sèches, arrachage de rejets en surnombre, etc)

Ces activités d'extension des palmeraies et même de rénovation seront difficiles à mener en bien des points en raison d'un problème de disponibilité en main-d'oeuvre, cela pour des raisons diverses (mauvaise rétribution en Mauritanie, dépeuplement des régions phénicoles du Djado-Kaouar au Niger, régime foncier inadéquat au Tchad). Une main-d'oeuvre suffisante ne pourra donc être trouvée, que si le paysan est assuré d'un revenu plus élevé. La culture de la datte présente une valorisation quarante fois supérieure à celle du sorgho (mil) et permet donc d'employer une main-d'oeuvre agricole salariée. Le palmier-dattier autorise en outre des cultures d'arbres fruitiers et de céréales en association, d'où une occupation rationnelle du sol et un revenu accru pour les populations.

Cette exigence nécessite qu'outre les méthodes culturelles, soient également améliorées les méthodes de conditionnement et de présentation, qui permettraient de vendre des dattes hors de la région productrice, à la fois sur l'ensemble du territoire national et à l'exportation. Il s'agit là encore, d'initier les paysans à quelques traitements simples à faire subir aux fruits frais (tri, dessiccation, désinsectisation) afin de leur permettre de supporter dans de bonnes conditions des transports d'une certaine durée.

Déjà, l'accroissement de production dû à la seule rénovation des palmeraies permettrait de satisfaire les besoins des populations locales, de réduire les importations, de maintenir et de développer des courants d'exportations (vers le Nigéria, le Sénégal et la Guinée). L'exportation à destination de l'Europe est difficilement envisageable, étant donné qu'il s'agit d'un marché étroit, où prévaut un fruit de très haute qualité et dont les perspectives de consommation à moyen terme ne sont guère favorables.

Quant aux produits de transformation de la datte, les investissements à mettre en place (au niveau de la production, de la commercialisation, et du marketing) sont hors de proportion avec les quantités que les EAMA sont susceptibles de commercialiser, d'autant plus que ces produits semblent plus adaptés aux marchés nationaux qu'aux marchés européens.

B. LA BANANE

Le marché mondial de la banane se caractérise par une offre en fruit frais en expansion mais une demande qui marque le pas.

Dans ce contexte, le prix offert à la production ne laisse guère de chances aux plantations marginales et la recherche d'une structure du coût de production optimale devient un impératif, surtout pour les EAMA dont la reconversion après la crise bananière s'est faite avec un certain retard. Cela se traduit encore à l'heure actuelle par un prix de revient agricole élevé, à l'exception peut-être de la Somalie.

Du point de vue de l'industrialisation, cette situation agricole, compte tenu de ce que la demande en produits de transformation de la banane est faible, épisodique et ne concerne que quelques pays industrialisés, exclut d'envisager la création d'une grande industrie bananière.

La création d'une industrie de transformation de la banane, orientée vers l'exportation, devrait s'envisager de la façon suivante :

Pour l'essentiel, valorisation des bananes mûries. En effet, les produits obtenus à partir des bananes vertes représentent surtout une source d'amidon. Ces produits n'ont pratiquement pas de marché et ne peuvent concurrencer les produits à base de céréales.

De plus, la transformation des bananes mûries semble possible en Afrique dans la mesure où la maturation, souvent aléatoire en milieu tropical, serait maintenant maîtrisée grâce à l'emploi d'un nouveau produit : l'éthrel, lequel en outre ne nécessiterait pas de grandes mûrisseries industrielles.

Création d'unités industrielles de petite taille (ateliers) pour des raisons qui tiennent à la fois à la faible dimension des marchés pour les produits transformés et au volume limité et à l'irrégularité des approvisionnements. Il faut souligner qu'à la suite de la crise bananière, les efforts faits pour rationaliser le conditionnement des fruits frais ont amélioré les conditions d'approvisionnement d'éventuelles unités de transformation. Ainsi, les écarts de tri ne se trouvent plus disséminés sur chaque plantation mais au contraire concentrés dans les centres d'approvisionnement.

La transformation la plus intéressante semble être la fabrication de pulpe stabilisée. Cette fabrication ne nécessite ni un investissement très élevé, ni un appareillage complexe.

La commercialisation de cette pulpe s'effectuerait auprès des groupes européens de l'industrie alimentaire en vue de son incorporation dans des produits de grande consom-

mation : yaourts, baby-food, pâtisserie... Ceci présente l'avantage de réduire, voire d'éliminer les frais de promotion ; toutefois, elle exige des prix de revient faibles, donc un coût d'approvisionnement en fruit frais relativement bas.

Enfin, d'autres produits d'importance économique plus restreinte peuvent également être envisagés ; il s'agit des croustilles, de la pâte de fruit, des jus de fruit ; enfin et pour le marché africain, de la farine pour aliments du bétail.

Au total, l'industrie de la transformation de la banane n'aurait guère d'influence sur l'amélioration de la balance commerciale des Etats Associés concernés. Elle doit être plutôt considérée comme une valorisation d'une matière première qui autrement serait perdue, qui ne doit donc être développée que dans la mesure où sa rentabilité est assurée au cours du marché mondial. Cela nécessite de la part de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de Madagascar de poursuivre la rationalisation de leur production de fruits frais afin de produire à des coûts concurrentiels sur le marché mondial. Les préférences tarifaires accordées à ces pays par la France devraient être mises à profit pour accélérer cette rationalisation et également la diversification des ventes sur les marchés des pays industrialisés.

C. L'AGRUMICULTURE A ESSENCE

Le marché des huiles essentielles est globalement en progression lente, quoique s'accélégrant au cours des cinq dernières années. La production d'huiles essentielles de synthèse fait planer une incertitude quant à la croissance à long terme du marché des huiles naturelles. Toutefois, ce développement dépendra, dans une large mesure, de l'évolution de la législation, laquelle, heureusement, risque d'être restrictive pour les produits de synthèse employés en alimentation. Il faut également souligner que la provenance et la réputation jouent un grand rôle dans la formation des prix. Un producteur nouveau doit se faire "accepter" et un relâchement dans le suivi de la qualité peut se traduire par une baisse de cotation qui peut se prolonger.

1. Perspectives d'ensemble

Pour des raisons climatiques, les EAMA ne figurent pas parmi les principaux pays producteurs d'agrumes, bien que les agrumes végètent naturellement dans la plupart de ces pays, exception faite des pays sahéliens où les agrumes ne peuvent être cultivés que sous irrigation. Si le climat tropical sec permet d'obtenir des limes et des pomelos de bonne qualité, et le climat tropical humide des citrons, on constate, en revanche, que les autres agrumes sont d'une apparence médiocre et d'une qualité nettement inférieure, le plus souvent, à celle des fruits produits sous un climat de type méditerranéen.

Pour l'ensemble des EAMA, l'état actuel des cultures ne permet pas le développement immédiat d'une industrie d'exportation. En effet, bien que certains pays possèdent des cultures d'exportation, le nombre de ces dernières est limité (sauf en Côte d'Ivoire) à une ou deux exploitations de vergers. Les récoltes ont déjà une utilisation déterminée et ne sont donc pas disponibles pour une nouvelle industrie. Quant aux autres EAMA, ils ne disposent que de cultures traditionnelles inutilisables pour une valorisation industrielle (notamment, en raison d'une production de qualité et/ou en quantité insuffisante et d'une trop grande dissémination des arbres). Une étude de l'offre en fruits ne permet donc pas de dégager de conclusions en vue de la création d'une industrie d'exportation ; préalablement ou parallèlement à cette implantation, il apparaît indispensable de créer des vergers de culture intensive.

En conséquence, il importe d'abord de découvrir les régions pouvant produire une offre exploitable industriellement à moyen terme (y compris d'ailleurs dans les pays où une telle offre existe déjà). La détermination de sites écologiques favorables nécessite une prospection systématique en fonction de critères agro-climatiques. Une telle étude dépasse de toute évidence le cadre de la présente étude. Il est possible cependant de tracer, dans leurs grandes lignes, les perspectives de l'agrumiculture à essence dans les Etats Associés.

Un certain nombre d'autres facteurs complètent le classement des pays en fonction de la seule aptitude écologique. Il s'agit de l'environnement économique, humain, et politique, du travail de recherche effectué dans les pays, de la présence de spécialistes..., le facteur d'aptitude écologique restant néanmoins le critère de base. Le classement que voici pondère globalement ces facteurs.

(a) Pays à aptitude écologique favorable, les autres critères pouvant être considérés comme passables à favorables :

- Cameroun (courants d'exportation en frais, moyens de communications, recherche)
- Côte d'Ivoire (courants d'exportation, bon environnement économique général)
- Dahomey (vergers d'agrumes, recherche)
- Madagascar (vergers d'agrumes, recherche)
- Mali (recherche)
- Sénégal (position géographique, moyens de communication, recherche).

(b) Pays à aptitude écologique passable à favorable, les autres critères étant plutôt défavorables :

- | | | |
|-----------|---------------|-----------|
| - Burundi | - Haute-Volta | - Somalie |
| - Congo | - R.C.A. | - Togo |
| - Gabon | - Rwanda | - Zaïre |

En particulier, la recherche n'a pas été suffisamment poursuivie pour permettre de savoir avec certitude s'il est possible d'envisager la création de vergers à culture intensive dans de bonnes conditions à la fois agronomiques et économiques.

(c) Pays à aptitude écologique médiocre, les autres critères pouvant présenter des aspects variables :

- | | | |
|--------------|---------|----------|
| - Mauritanie | - Niger | - Tchad. |
|--------------|---------|----------|

A notre avis, l'agrumiculture à essence n'est pas possible dans ces pays plutôt défavorisés : seule serait possible l'implantation de petits vergers irrigués pour la production de fruits de bouche.

Ce classement a surtout, cela va de soi, une valeur indicative ; les pays ont été classés plutôt en fonction de leurs aptitudes à produire des huiles essentielles. Pour cette raison, la Somalie par exemple, qui dispose des cultures d'exportation (pomelos) ne figure pas dans le premier groupe. Pour les pays classés dans le premier groupe, l'aptitude n'est pas valable pour l'ensemble du pays, mais pour un ou deux sites qu'il faudra choisir convenablement et qui constitueront un optimum économique pour l'ensemble des critères. A titre indicatif, les régions où se situent ces sites sont :

- | | |
|-----------------|----------------------------|
| - Cameroun | - Région Centre N'Gaundéré |
| - Côte d'Ivoire | - Région Centre-Nord |
| - Dahomey | - Centre-Sud |
| - Mali | - Région de Sikasso |
| - Sénégal | - Casamance, Niayes. |

2. Perspectives par pays

La production d'huiles essentielles est entièrement exportée. Les essences sont fabriquées en dehors des Etats associés, en Europe notamment, par des laboratoires spécialisés (notamment, des grands producteurs de boissons) qui, en partant de diverses huiles essentielles, naturelles et/ou synthétiques, préparent leurs mélanges dont la composition est couverte par le secret professionnel.

Actuellement, il n'existe donc pas de débouchés dans les EAMA pour les huiles essentielles d'agrumes. La création sur place d'un laboratoire de formulation pourrait être envisagée dans certains pays producteurs dont le marché national ou régional est de dimension suffisante.

2.1. Pays producteurs d'essence d'orange douce de type "Guinée"

Cette essence constitue un cas particulier, en raison de la prospection systématique effectuée dans les Etats associés de l'Afrique de l'Ouest et dans certains états de l'Afrique Centrale des "terroirs" favorables à sa production. En fonction de cette prospection, les pays les plus aptes à de petites productions sont le Dahomey, le Cameroun et le Mali (ce dernier pays produisant déjà quelques centaines de kilos d'essence).

2.2. Côte d'Ivoire

Il est envisagé des extensions importantes des vergers pour les citrons et les limes.

- essence de citron

Le prix de l'huile essentielle de citron, comme d'ailleurs celui des autres essences, est susceptible de fortes variations, mais les perspectives de marché paraissent favorables à moyen terme. En conséquence, une intensification de la culture combinée avec une augmentation limitée et prudente des surfaces cultivées (les surfaces plantées en citronniers représentent déjà 60 % des cultures d'agrumes à essence) peut être envisagée ; toutefois, cela devrait se faire en accord avec les sociétés actionnaires et clientes du Consortium des Agrumes et Plantes à Parfum de Sassandra.

- essence de lime

La culture de la lime, en cours d'extension (Toumoudi, Sassandra) présente un risque certain, en raison de la présence de la virose Tristeza ; seule, la région de Sassandra n'est pas touchée par cette virose, mais les risques de contamination sont grands.

Etant donné le comportement, parfois acceptable, de la lime en zone contaminée, il semble que l'on puisse justifier une politique d'extension modérée dans les régions contaminables et, éventuellement, dans les régions contaminées (où la souche de Tristeza est peu virulente). Il reste, cependant, que pour ces régions l'on doit tenir compte des recommandations suivantes :

- les plantations doivent être parfaitement entretenues ;
- la recherche agronomique doit être poursuivie et intensifiée pour sélectionner le matériel végétal résistant.

Au total, il serait préférable d'envisager l'extension de la culture de la lime dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire. Il existe, en effet, des zones écologiques très favorables au Nord du 9ème parallèle (Ferkéssédougou et surtout Odienné) qui se caractérisent également par l'absence de virose et où la culture industrielle de la lime pourrait être introduite avec les meilleures chances de succès.

Pour ce qui existe, il serait souhaitable que la Côte d'Ivoire poursuive, structure et intensifie son effort de production d'huiles essentielles d'agrumes et de concentrés de jus, dans le sens d'une meilleure organisation, puisque ce pays bénéficie déjà d'une structure de production solidement implantée.

2.3. Autres Etats Associés

Pour ces pays, il semble aléatoire d'envisager un important programme de développement de la production d'essence d'agrumes en fondant ce programme sur la production d'un seul type d'essence, même si le marché est présentement favorable. La création et l'organisation de vergers d'agrumes à essence exige un délai de plusieurs années et il est hasardeux de prévoir quelle sera la situation du marché correspondant de l'essence au moment de l'entrée en production, d'autant que les aléas de la culture ne sont pas à négliger (il s'agit de cultures pérennes qui ne se propagent ni ne se maintiennent sans frais d'entretien élevés et la qualité de l'essence doit, d'emblée, être satisfaisante).

L'handicap d'une telle production se situe donc au niveau de décalage entre une demande très fluctuante à court terme et la mise en place d'une offre qui ne peut s'envisager qu'à moyen ou long terme selon les pays. Il s'agit donc de réduire le temps de réponse de l'offre, donc de créer une structure de production aussi souple que possible.

La mise en route d'une action de développement de l'agrumiculture à essence pourrait donc se concevoir de la manière suivante :

- organisation de la prospection en vue de déterminer l'existence des sites les plus favorables à l'obtention de plusieurs essences demandées sur le marché (bonne qualité des essences, zones indemnes de virose...) ; ce type de prospection qui existe déjà pour l'huile essentielle de type "Guinée" devrait être généralisé.

- création de petits vergers à culture intensive et amélioration des vergers existants, le cas échéant. Lancement de petites productions expérimentales de plusieurs essences, en vue de tester les produits sur le marché et les faire connaître. Une telle opération serait facilitée si l'on s'efforçait d'y intéresser les groupes industriels utilisateurs d'essence et de concentrés de jus.

Plus précisément, on peut envisager :

Au Sénégal, en Casamance, la création d'une unité agro-industrielle polyvalente traitant plusieurs variétés de fruits dont les agrumes. Le développement de l'agrumiculture à essence, avec production d'huiles essentielles et de concentrés de jus de lime, de citron et éventuellement d'orange et de pomelo, pourrait s'inscrire dans la gamme des fabrications de cette unité agro-industrielle, avec, en particulier, de petites productions de confitures d'agrumes.

Au Cameroun, où les conditions pédo-climatiques sont réunies pour que des vergers à culture intensive produisent des fruits de bonne qualité, la création de petits vergers pour la production d'huiles essentielles de citrons, d'oranges et de bergamote ; la production de lime est à envisager au nord de N'Gaoundéré, en raison de l'absence de la virose Tristeza et grâce à la mise en service du chemin de fer. En outre, le climat d'altitude de l'ouest conviendrait aux agrumes colorés destinés au marché local.

3. Conclusion

Il apparaît que certains EAMA ont consenti des efforts financiers importants en vue de créer une agrumiculture à caractéristiques industrielles. Il importe que ces efforts ne soient pas annihilés par négligence ou par le retour à des méthodes traditionnelles de culture des vergers. Il faut donc veiller à la vulgarisation des techniques de culture appropriées (introduction et sélection de variétés, mise au point de traitement, tailles, fumures...) et à leur stricte application.

Pour les Etats qui n'ont pas encore entamé une production d'agrumes à essence, il faut considérer que :

- l'obtention des fruits tropicaux exige, d'une façon générale, des soins et des techniques de culture très spéciaux ;
- le marché est spéculatif et versatile ; il ne permet sans doute pas de créer de grandes unités de production, comme cela se fait pour l'ananas.

En revanche,

- la fabrication industrielle peut s'accomoder, dans des conditions économiques, d'unités d'extraction de taille réduite ;

- la valeur du produit fini, en même temps que les quantités relativement faibles qui sont produites, permettent un acheminement par avion (lignes intérieures). Ceci permettrait de développer certaines régions écologiquement aptes mais très isolées.

Enfin, dans la plupart des Etats associés, le développement de l'agrumiculture en vue de la satisfaction de la demande intérieure peut justifier l'élaboration d'un programme planifié. Cette production se substituerait à des importations coûteuses et comblerait une sous-alimentation en agrumes des populations, souvent à l'origine d'une carence en vitamines essentielles. Dans une perspective à long terme et dans la mesure où cette culture serait un succès, il serait possible de s'appuyer sur les résultats acquis pour envisager une production d'exportation.

En raison de l'existence d'un certain nombre de projets industriels de production d'huiles essentielles, relativement avancés, il n'a pas paru utile d'établir un projet de pré-factibilité spécialisé. En revanche, l'intégration de petites productions de confitures d'agrumes dans une unité agro-industrielle polyvalente étant aisément réalisable, cette possibilité a été retenue dans le projet de pré-factibilité qui a été établi pour les fruits exotiques divers.

D. L'ANANAS

1. L'offre

Deux pays, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, disposent déjà d'une production d'ananas organisée en culture intensive, qui permet à ces pays une exportation de fruits frais et à la Côte d'Ivoire une valorisation industrielle. Seul ce dernier pays pourrait, dans les délais les plus brefs possibles, accroître ses exportations de fruits frais et de conserves dans de notables proportions.

Dans les autres Etats associés, à l'exception des états du Sahel non producteurs, la production d'ananas est issue de la culture traditionnelle ; elle est inutilisable à des fins d'exportation ou de transformation industrielle, à la fois pour des raisons d'insuffisance en quantité et en qualité, d'hétérogénéité et d'une trop grande dispersion géographique.

En conséquence, la création d'un courant d'exportation et, surtout, d'une transformation industrielle, doivent nécessairement s'envisager en fonction de la création et de la mise en production de plantations spécialement destinées à l'approvisionnement en fruits frais, soit des exportations, soit de la conserverie.

En Côte d'Ivoire, la production industrielle s'est accrue de façon très sensible au cours de ces dernières années grâce à la création d'une troisième conserverie et à l'extension des capacités de production des deux autres conserveries existantes. Toutefois, les impératifs commerciaux de rentabilité sont tels que l'on assiste actuellement, par une collaboration entre les organismes de recherche et d'encadrement et les sociétés productrices, à un effort de modernisation des cultures villageoises, d'amélioration de la qualité des fruits et de coordination entre les activités agricoles et industrielles, plutôt qu'à un effort d'accroissement des surfaces plantées.

La Côte d'Ivoire, qui possède un environnement économique très favorable sur une grande partie de son territoire, pourrait envisager l'extension de ses conserveries ou la création de nouvelles usines dans la région écologiquement la plus apte, c'est-à-dire la région nord de Tiassalé.

La croissance de la consommation européenne d'ananas frais et la rémunération qu'en retire le producteur justifient également une politique dynamique de développement de la production d'ananas pour l'exportation en frais.

En ce qui concerne le Cameroun, le potentiel en culture de l'ananas est comparable à celui de la Côte d'Ivoire mais les possibilités ne sont pas exploitées. Les zones écologiquement les plus favorables à l'ananas usine sont loin de posséder un environnement

économique aussi favorable que le département du Mungo où l'ananas est actuellement cultivé dans des conditions agro-climatiques moins bonnes.

Les exportations d'ananas frais pourraient être développées de façon notable si les planteurs rationalisaient la conduite de leurs plantations.

2. Les conditions d'implantation d'une agro-industrie de l'ananas dans les EAMA

Lors de la création d'une conserverie d'ananas, un certain nombre de facteurs déterminent la rentabilité de l'entreprise.

Au niveau des investissements de production, il faut surtout tenir compte des délais nécessaires pour obtenir le matériel végétal. L'ananas se multipliant par rejet, l'obtention d'une quantité suffisante de plants nécessite huit ans. Cette durée pourrait être réduite de moitié grâce à une importation massive de plants de pays producteurs, ce à quoi ces derniers se sont toujours refusés.

Des investissements "parallèles" (investissements concernant l'approvisionnement de l'usine en biens intermédiaires et/ou travaux d'infrastructure) sont fréquemment nécessaires pour que le complexe agro-industriel fonctionne dans des conditions normales. Lorsqu'il est plus onéreux d'importer ces biens que de les produire sur place, la conserverie pourra avoir intérêt à intégrer une ferblanterie, une cartonnerie, un atelier d'extraction de sucre. Enfin, les investissements d'infrastructure sont très largement liés au développement de la région ; ils ne peuvent être pris en charge par l'entreprise et conditionnent en fait la possibilité ou non d'une création industrielle.

En ce qui concerne le choix du système de production agricole, compte tenu de l'aspect très concurrentiel du marché de l'ananas, il apparaît indispensable qu'une conserverie nouvelle se place d'emblée dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire, en blocs industriels. Ce n'est que lorsque l'ensemble des catégories de personnel aura acquis l'expérience nécessaire que l'on pourra envisager l'extension de la production sous la forme de plantations villageoises.

Le coût de production de l'ananas rendu usine dépend en priorité de l'aptitude écologique du site : si la distance par rapport à l'équateur influe surtout sur la durée du cycle de production (de 12 mois à l'équateur à 3 - 4 mois sous les tropiques), la qualité du fruit (notamment le gradient interne de mûrissement) est surtout fonction des conditions agro-climatiques locales. La distance par rapport à l'équateur est, toutefois, essentielle à considérer puisqu'elle détermine la nature des investissements. Pour les pays situés près de l'équateur, l'étalement de la production permet une bonne planification, donc la création de complexes agro-industriels spécialisés dans la production de conserves. Sous les tropiques, en revanche, la faible durée de la production nécessite

des industries de moyenne importance, peu mécanisées, à matériel polyvalent et la rentabilité est assurée en produisant le reste de l'année d'autres conserves alimentaires.

Le projet agro-industriel une fois déterminé en fonction des facteurs précédemment décrits, la production ne sera assurée d'être vendue que si un certain nombre d'impératifs commerciaux sont respectés. Outre, bien sûr, une qualité suivie, les conserves doivent être conditionnées dans certains types de boîtes dont la capacité peut varier selon les marchés ; les prix doivent être compris dans une certaine fourchette : 0,84 à 0,93 FF pour la boîte n° 2 (582 cm³) et 1,31 à 1,43 FF pour la boîte n° 2 $\frac{1}{2}$ (844 cm³), fourchette qui correspond aux offres concurrentielles faites sur les marchés libres. Les délais de livraison doivent être rigoureusement respectés.

Enfin, les ventes ne pourront se développer fortement que grâce à une action publicitaire et promotionnelle dont le bénéfice sera d'autant plus grand que la conserverie disposera d'un agent sur le marché intéressé.

3. Aptitude des EAMA à la production d'ananas usine

En retenant l'aptitude écologique des pays, les possibilités d'acheminement et de transport vers l'Europe et la qualité de l'environnement économique, on a pu dresser le tableau ci-dessous des pays qui seraient les plus favorables à une implantation d'un complexe agro-industriel pour la production de conserves d'ananas.

Pays	Ecologie	Acheminement	Environnement économique
Cameroun	++ (Bandjock)	+	-
Congo	++ (Vallée du Niari)	0 à +	-
Côte d'Ivoire	++ (Tiassalé et Nord)	++	+
	0 (Est Comoé)	++	+
Dahomey	++ (site à déterminer)	++	-
Madagascar	++ (Nord-est Majunga ou Fort-Dauphin)	+ (1)	-
Togo	++ (site à déterminer)	++	-
Zaïre	++ (site à déterminer)	0	-

(1) sous réserve de non ensablement du port le plus proche

++ très bon ; + bon ; 0 moyen ; - médiocre.

Le seul obstacle sérieux à la réalisation d'une conserverie d'ananas, sans tenir compte des possibilités des marchés à l'exportation, pourrait donc résulter d'une insuffisance de l'environnement économique (les investissements parallèles) encore que les conditions d'acheminement soient jugées satisfaisantes dans l'ensemble pour ces pays.

Il semble que la demande des conserves d'ananas subira un certain tassement au cours des prochaines années. Il y a donc lieu d'être prudent en ce qui concerne la création d'une agro-industrie de l'ananas, surtout si cette création porte sur une capacité de production importante, l'augmentation de la demande pouvant être facilement satisfaite par les producteurs existants.

Toutefois, la progression des ventes de la Côte d'Ivoire sur les marchés européens, démontre qu'un pays disposant d'un produit de qualité suivie peut s'implanter sur un marché même très concurrentiel, en développant et maintenant une politique commerciale agressive, dont un aspect est une présence permanente auprès des importateurs. Mieux, une telle politique à l'exportation met en difficulté des producteurs d'autres pays placés dans des conditions de production plus marginales (Iles Hawaï, Australie, voire Afrique du Sud). Ainsi, tout nouveau producteur, implanté dans un EAMA, offrant un produit de qualité suivie, à des prix concurrentiels et menant une politique d'exportation dynamique, est assuré de satisfaire une part de la croissance de la demande et devrait également réussir à se substituer partiellement à certains producteurs mondiaux.

Il faut considérer, en outre, que le marché de la CEE élargie revêt une grande importance pour les Etats associés, en raison de sa dimension et de l'exonération des droits de douane. Cela d'autant mieux que ce marché est susceptible d'être plus ouvert à un nouveau producteur dans la mesure où le régime préférentiel octroyé sur les marchés français et britannique à certains producteurs devrait être prochainement supprimé ou, à tout le moins, fortement atténué.

Si le démarrage de la production de conserves d'ananas en Côte d'Ivoire a été favorisé par la tarification préférentielle du marché français, cette situation ne se retrouvera pas pour un nouveau producteur (dont la production au mieux ne pourrait avoir lieu avant 1978-1979). Il est donc important que tout nouveau projet des EAMA soit réalisé en tenant compte d'impératifs strictement industriels afin de se placer d'emblée dans des conditions concurrentielles.

En définitive, l'analyse de l'offre et de la demande justifie la création d'un complexe agro-industriel spécialisé dans un des EAMA retenus précédemment et d'une usine polyvalente de type Formose à Madagascar. Il n'en reste pas moins, qu'en raison de la situation géographique de certains EAMA par rapport à certains marchés européens, une production d'ananas frais pourrait être envisagée en priorité, car elle serait

difficilement concurrencée par les autres producteurs, asiatiques notamment, en raison de l'indispensable réduction des délais de transport.

Compte tenu du nombre de projets de conserveries d'ananas déjà établis pour divers Etats associés, il n'a pas été établi de projet de pré-factibilité spécialisé.

E. LA NOIX D'ANACARDE

La création d'une industrie de transformation de la noix d'anacarde dans les EAMA peut s'envisager à court terme et à long terme en fonction de l'offre et des possibilités des matériels industriels existant actuellement.

1. Perspectives à court terme

A Madagascar, la création d'une unité de transformation d'une capacité de 5.000 tonnes de noix pour la production de cajou est tout à fait envisageable avec le développement des surfaces en anacardières. Mais il faut adopter de toute urgence un programme de sauvegarde et d'entretien des plantations existantes.

En Afrique de l'Ouest, deux régions possèdent un potentiel d'environ 1.000 tonnes : l'une comprend la Côte d'Ivoire, le Mali et la Haute-Volta avec prédominance de la Côte d'Ivoire, l'autre rassemble le Togo et le Dahomey avec prédominance de ce dernier pays. On pourrait donc envisager la création d'une unité de 1.000 tonnes en Côte d'Ivoire, l'autre unité (d'ailleurs d'une capacité inférieure à 1.000 tonnes) étant en cours d'achèvement au Dahomey.

Toutefois, la viabilité d'une usine de 1.000 tonnes employant les matériels existant à l'heure actuelle n'est pas encore établie. Une usine de cette dimension paraît a priori moins rentable que les unités de 5.000 tonnes qui fonctionnent en Afrique de l'Est, puisque les deux unités exigeront le même personnel spécialisé pour le réglage des machines.

Il apparaît donc que, sauf à Madagascar, compte tenu de l'état actuel de l'offre, les possibilités de production de cajou sont très limitées dans les EAMA.

2. Perspectives à long terme

On envisage dans ce cas la création d'unités de production pouvant traiter 5.000 tonnes de noix dans la période 1980-1985 et s'appuyant sur un projet agronomique bien défini.

Le nombre de zones écologiquement favorables à l'anacardier est considérable. Toute zone que l'on mettra en production doit être axée sur un centre (gros village, bourg...) dont les zones périphériques les plus éloignées ne seront pas distantes de plus de 100 km. Les plantations seront établies à proximité des villages, car la récolte des noix est un travail peu spécialisé mais qui nécessite des passages quotidiens à l'époque de la récolte. Ce travail sera effectué par les femmes et les enfants, les hommes étant occupés, au moment de la récolte, à des travaux qui valorisent mieux leur travail.

Pour que l'entretien et la récolte soient effectués dans les conditions les plus favorables, chaque zone, constituant elle-même un ensemble agro-industriel complet et indépendant, comprendra un bloc industriel de 500 ha de plantations concentrées autour de l'usine et de 4.500 ha de plantations villageoises, en limitant à 100 ha la superficie par village (constituées elles-mêmes de parcelles individuelles de 1 à 2 ha). Le bloc industriel aura pour objet de sensibiliser les populations de la zone à la culture de l'anacardier et d'assurer une vulgarisation à grande échelle des techniques de plantation les plus appropriées. Il pourra être utilisé ultérieurement pour la production de semences.

Bref, les EAMA disposent à la fois des zones écologiquement favorables à l'anacardier et des surfaces nécessaires pour des grandes plantations.

Il faut toutefois considérer que la valorisation de cette culture est moins grande que celle des autres cultures industrielles déjà pratiquées ; l'anacardier ne peut être qu'une culture villageoise d'appoint en même temps d'ailleurs qu'il permet la stabilisation des sols. Il faut donc éviter d'avoir à mobiliser de la main-d'oeuvre au moment de la récolte, ce qui explique les difficultés actuelles de Madagascar, mais au contraire employer une main-d'oeuvre peu spécialisée et disponible (femmes et enfants), autrement dit organiser la production en plantations villageoises.

Si, pour l'avenir immédiat, les possibilités d'industrialisation sont réduites, à long terme, en revanche, la demande existe qui pourrait justifier plusieurs usines de 5.000 tonnes de traitement de noix.

Cette agro-industrie aurait en outre l'avantage de pouvoir être implantée dans des régions déshéritées (Haute-Volta, Mali), le produit fini, le cajou, pouvant même supporter des frais de transport par avion.

F. L'ARACHIDE DE BOUCHE

1. L'offre des EAMA et les possibilités d'exportation

La consommation mondiale d'arachide de bouche, soit 550.000 tonnes environ en 1972-73, ne représente que 22 % des échanges mondiaux d'arachide. La part des EAMA dans ces échanges se situe à 20.000 tonnes, soit guère plus de 7,5 %. Les exportations d'arachide de bouche des EAMA (Madagascar, Niger et Sénégal) correspondent à 2,2 % de leurs exportations totales d'arachide et 1 % seulement de leur production.

Madagascar produit des arachides principalement de type Valencia ; tandis que la production augmente régulièrement, les exportations d'arachide de bouche en coques diminuent et ne sont plus actuellement que de 3.500 à 4.000 tonnes, sans doute faute d'encadrement technique suffisant.

Le Niger est, avec le Sénégal, le seul Etat associé où un travail de recherche et de sélection de variété d'arachides de bouche ait été réalisé. L'extension de cette culture est envisagée avec un objectif de 20.000 tonnes d'arachides de bouche exportées.

Au Sénégal, les exportations d'arachide en graine pour la consommation de bouche à partir du tri des arachides pour huileries ont cessé ; la récolte est destinée en priorité à la fabrication d'huile, d'autant que la sécheresse de ces dernières années n'a pas permis l'utilisation de la totalité du potentiel industriel. En revanche, la culture spécialisée de l'arachide de bouche est développée dans la région de Kaolack et l'on espère porter les superficies cultivées à 20.000 ha en 1975 qui produiraient 25.000 tonnes à traiter pour l'exportation.

Ces trois pays pourraient exporter 35.000 tonnes d'arachides décortiquées en 1976, soit 15 % seulement du marché européen actuel qui devrait encore s'élargir.

Si la qualité correspond à la demande, cette production devrait trouver aisément des débouchés sur le marché européen sans peser de façon sensible sur les cours, compte tenu du faible pourcentage que représenterait cette production par rapport au marché mondial qui, s'il poursuit la même progression, absorbera quelque 160.000 tonnes de plus qu'en 1972. Les EAMA peuvent prendre une place plus importante sur ce marché et les producteurs d'arachide d'huilerie (Sénégal, Niger, Mali) semblent bien placés pour cela.

2. Intérêt de la production d'arachide de bouche

L'arachide de bouche se vend à un prix rémunérateur sur le marché mondial et permet un prix d'achat producteur plus élevé que celui de l'arachide pour huilerie pour une productivité et des frais culturels comparables. La valeur ajoutée par son conditionnement,

qui exige beaucoup de main-d'oeuvre, est supérieure à celle ajoutée par la transformation en huilerie. Les effets induits sur l'économie sont donc élevés, outre une utile contribution à la diversification des cultures des pays qui dépendent quasi exclusivement de l'arachide d'huilerie.

Les impératifs de qualité nécessitant une technicité plus élevée de la part du producteur, cette culture permet de former le paysan à des techniques plus évoluées dont bénéficient ses autres cultures et en particulier celle de l'arachide d'huilerie.

Toutefois, la qualité finale des produits exportés dépend des soins apportés à chaque stade : la culture, la collecte et le transport, le traitement industriel. Il est donc essentiel qu'à chacun de ces stades la qualité soit maintenue à un niveau élevé.

3. Les conditions possibles de fonctionnement d'un atelier de conditionnement d'arachide de bouche

L'examen de ces conditions montre l'intérêt qu'il y a de traiter l'arachide de bouche sur les lieux de production, comme les pays actuellement producteurs tendent d'ailleurs à le faire.

En dépit de la faible capacité de production retenue (5.000 t.), les hypothèses retenues présentent une rentabilité équivalente à celle de l'industrie européenne (l'augmentation récente et considérable des cours des arachides de bouche a considérablement accru cette rentabilité). Il faut néanmoins que l'unité industrielle soit reliée à une décortiquerie ou à une huilerie.

Compte tenu des plans de développement de la culture de l'arachide de bouche des pays exportateurs, il serait d'ailleurs préférable, pour en accroître la rentabilité, d'envisager des unités de 10.000 à 15.000 tonnes, dès que l'extension des cultures sera réalisée et ainsi l'approvisionnement assuré.

Enfin, seule la valorisation poussée, pour une partie de la récolte, jusqu'au stade du grillage et du salage permettrait de créer un atelier de conditionnement indépendant par exemple d'une huilerie. Cela nécessite, en outre, que l'usine de conditionnement dispose, sur les marchés étrangers d'une filière commerciale, pour assurer l'écoulement de la production.

G. LES FRUITS EXOTIQUES DIVERS

Le marché européen pour les préparations de fruits exotiques est un marché étroit et limité. Les goyaves, les grenadilles (surtout le jus), les litchis (fruits au sirop), les mangues, la papaye, sont les principaux fruits consommés transformés en Europe. Le Royaume-Uni présente, de loin, la plus forte demande en Europe, les ventes annuelles au stade du détail n'excédant cependant pas 4.000 tonnes avec prédominance des litchis au sirop et des salades de fruits tropicaux.

En ce qui concerne l'offre en fruits exotiques divers des EAMA, on constate l'inorganisation à peu près totale de la production fruitière.

Le Cameroun est l'un des EAMA qui offre le plus de possibilités pour le développement des fruitiers exotiques. Il n'y a cependant aucune production fruitière organisée, la récolte provient de fruits cueillis sur les arbres entourant les cases africaines.

En Côte d'Ivoire, il existe quelques plantations de "fruitiers divers" (mangues, papayes, grenadilles) essentiellement pour la consommation en frais. Les conditions agro-climatiques favorables confèrent à ce pays de grandes possibilités d'accroître le cas échéant la production de fruits exotiques sous réserve de débouchés favorables.

A Madagascar, le litchi est une culture traditionnelle, mais il n'existe pas de plantations industrielles.

Au Sénégal, les espèces fruitières sont nombreuses (la mangue est la plus répandue) mais aucune n'est exploitable industriellement pour l'exportation.

D'autres Etats associés - Haute-Volta, Togo, Pays d'Afrique Centrale (notamment le papayer à latex au Zaïre) - disposent également de divers fruits exotiques. Au total, l'intérêt principal, à court terme, des fruits exotiques étudiés ici, réside dans les possibilités d'exportation en frais. C'est d'ailleurs une des voies explorées par le Cameroun et la Côte d'Ivoire en ce qui concerne la papaye. Les litchis au sirop pour Madagascar et le papayer à latex pour le Zaïre font exception et des efforts devraient être consentis pour ces produits, dans le premier cas pour aboutir à une offre concurrentielle, dans le second cas pour accroître les rendements.

En ce qui concerne les perspectives de valorisation de ces fruits à moyen et long terme, l'industrialisation se justifie en raison d'une part de l'existence de régions prédisposées écologiquement à la culture des fruitiers exotiques; d'autre part, du fait que quelques fruits exotiques et leurs produits de transformation, de par leur qualité et leur goût, ont des marchés potentiels à l'exportation qui peuvent être développés.

L'actuelle étroitesse du marché est pour une grande part le fait d'une méconnaissance des produits, liée à une pénurie relative de l'offre.

Il apparaît judicieux de développer la culture intensive de la gamme la plus appropriée d'arbres fruitiers divers et de créer une usine susceptible de traiter cette gamme de fruits. Une production fruitière répartie tout au long de l'année permet un échelonnement de la production, donc une utilisation continue du matériel et un amortissement rapide. Une opération polyvalente de ce type permet également l'utilisation des autres fruits tropicaux "traditionnels" sans pour autant qu'il soit nécessaire de créer des vergers à culture intensive de ces fruits, l'offre existante suffisant à satisfaire les besoins de l'unité de transformation.

En effet, l'unité industrielle devrait correspondre à un investissement de taille moyenne et utiliser un matériel de production simple afin d'avoir recours en abondance à la main-d'oeuvre locale. D'ailleurs, ce développement industriel devrait même pouvoir être envisagé en tenant compte d'opérations d'exportations de fruits frais et de la rentabilisation des activités agricole et industrielle par la création de cultures fruitières et/ou légumières intercallaires et la transformation industrielle correspondante des fruits et légumes.

La production d'une telle unité de transformation sera orientée, pour l'essentiel, vers les produits semi-ouvrés, conditionnés en demi-gros, destinés à l'industrie alimentaire européenne, et que celle-ci incorporera dans d'autres préparations.

Dans cette perspective, les investissements concernant la distribution et la promotion commerciale nécessairement aléatoire, sont supprimés. Par contre, des accords sont nécessaires avec les groupes de l'industrie alimentaire européenne, ce qui suppose une politique de prix appropriée pour faire face à la concurrence internationale.